

Déclaration liminaire au CHSCT du 7 mai 2020

Monsieur le président,

Nous sommes réunis ce jour afin d'évaluer les différents plans de reprise d'activité élaborés pour chaque direction relevant de la compétence de ce CHSCT et suite à la décision politique prise par le gouvernement de procéder au déconfinement au moins partiel de la population.

Même si nous avons eu l'occasion de le dire lors du dernier comité technique réuni dernièrement, je tiens ici rappeler notre colère face à la gestion calamiteuse de la pandémie par ce gouvernement et ce depuis le début de la crise. Les doctrines du port des masques, la gestion de leurs stocks, les décisions de fermeture/réouverture des écoles, des magasins...Autant d'injonctions contradictoires qui faute de rassurer la population ont au moins le mérite de faire apparaître clairement les objectifs de nos dirigeants : nous faire reprendre vite le chemin du chagrin pour renflouer les comptes des plus fortunés. Car tous auront compris que derrière l'ouverture précipitée des établissements scolaires, c'est bien l'objectif de remettre la France au boulot qui est recherché et même si cela doit passer par quelques victimes supplémentaires.

En région francilienne particulièrement, la densité de population, l'étendue de la pandémie et l'utilisation massive des transports en commun revêtent des enjeux majeurs dans la gestion de la sortie de confinement. Ne pas prendre en considération cela serait irresponsable et tendrait à prendre le risque calculé de voir se produire la 2ème vague tant crainte. Car oui elle est à craindre. Notre système de santé en déclin, mis à mal par des années d'austérité, de libéralisme visant à la casse méthodique de l'hôpital public, d'injection de pratique managériales directement inspirées d'entreprise privées ont montré leurs effets délétères. Ainsi et alors même que le personnel soignant dont l'investissement sans faille est à saluer est loin d'être remis de la première vague, une deuxième vague risquerait bien de finir de faire vaciller le système hospitalier et par voie de conséquence mettre à mal la santé de nombre de nos concitoyens.

Vous l'aurez compris et ce n'est une surprise pour personne, la CGT ne partage ni le fond ni la forme de la sortie de confinement élaborée dans la précipitation par le gouvernement et par voie de conséquence la manière dont elle se décline dans les entreprises. La boussole de notre action demeurera la protection de la santé de nos collègues dans ce cadre francilien et sans que cela n'impacte les finances de nos collègues déjà mis à mal par des années de gel des traitements.

Je tiens à rappeler la situation particulièrement anxiogène vécue par beaucoup des agents durant ce confinement : logement exigu sans espace extérieur, continuité pédagogique de nos enfants, télétravail pour certains dans des conditions difficiles, séparation longue des proches et de l'entourage...Autant de raisons pour créer des risques psycho-sociaux auxquels il faudra être particulièrement vigilant dès la reprise d'activité et pour une longue période, les effets du confinement sur la santé psychique demeurant un sujet complexe. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous ne partageons pas l'auto satisfecit fait par certaines directions sur le maintien du lien avec les agents car la réalité est tout autre. Beaucoup sont restés sans nouvelles, un message unique leur ayant été envoyé en vue de la reprise. Ce manque de lien et d'information a ainsi provoqué un certain stress pour beaucoup d'entre eux, stress augmenté par les incertitudes qui entourent la reprise. Il est à noter qu'alors même que nous aurions pu, nous les syndicats, jouer un rôle dans la diffusion de l'information, le manque pattant de dialogue social dans cette période nous en a privé.

La préparation de ce CHSCT n'a d'ailleurs pour tout dire pas permis de rétablir la confiance bien écornée par cette situation. Que ce soit sur le délai d'envoi des documents, même si nous pouvons comprendre les difficultés rencontrées, ou sur leur contenu parfois laconiques, nous ne considérons pas que tout aura été fait pour permettre à cette instance de remplir pleinement sa mission. Vous comprendrez donc les réserves que nous ne manquerons pas d'émettre lors du vote des plans de reprise.

Quoiqu'il en soit, la lecture des plans nous laisse sur notre « faim » et nombre de questions restent sans réponse. Nous avons regroupé celles-ci pour plus de clarté en 4 thématiques : position des agents et conditions extérieures, mesures préalables à la reprise, mesures de protection individuelles, mesures de protection collectives.

Sur le premier item, il s'agit pour nous de permettre à chaque agent de savoir quelle va être sa position administrative, les éventuels justificatifs qui lui seront demandé et le suivi dans le temps de sa situation à compter du 11 mai. Un certain nombre d'éléments ont d'ores et déjà été donné. Cependant, nous souhaitons quelques clarifications afin que les pratiques soient uniformes entre les directions. Sur les agents parents d'enfants de moins de 16 ans et scolarisés, compte tenu que la rescolarisation se fait sur la base du volontariat, une attestation sera t-elle exigée aux agents concernés et si oui le maintien en ASA concernera t-il les 2 situations décrites (parents dont l'établissement demeure fermé et parents faisant le choix bien compréhensible de ne pas rescolariser leur enfant). Pour les agents à risque, un décret du 5 mai fixe précisément les pathologies concernées. Confirmez-vous que le maintien en ASA ou télétravail se fait sur avis de la médecine de prévention ? Sur le télétravail, nous avons pris connaissance tardivement du bilan de déploiement fourni par la DOSTL. Nous souhaitons que celui-ci soit complété par un bilan chiffré par direction et bureau afin de connaître le nombre et la répartition des agents maintenus dans cette position après le 11 mai. De plus, la mise en place de cette nouvelle organisation nécessite de notre point de vue un retour d'expérience comme cela se fait au ministère de l'intérieur, le télétravail pouvant présenter certains risques. Concernant les transports, nombre de plans prennent en compte les difficultés inhérentes au déplacement dans les transports en commun dans des conditions sanitaires optimales. Je rappelle d'ailleurs l'alerte données par les opérateurs qui craignent de ne pouvoir faire face à l'afflux de voyageur. Dès lors, dans quelle situation se trouvera l'agent qui n'aura pu prendre les transports dans des conditions sanitaires optimales ? Un justificatif lui sera t-il demandé ? Pour en finir brièvement sur cet aspect, des sondages ont été réalisé auprès des agents afin de connaître leurs possibilités de reprise de service le 11 mai. Pourrions-nous avoir une idée par direction et bureau des taux de présence demandés et/ou attendus ?

Sur le deuxième item, il apparaît que les locaux qui ont fait l'objet d'une occupation depuis moins de 5 jours doivent faire l'objet d'un nettoyage. Pouvons-nous connaître la liste des sites concernés et dans la mesure du possible les zones concernées ? Quel est le protocole de nettoyage utilisé ? Par qui est-il réalisé ? Concernant nos ERP inoccupés depuis plus de 6 semaines, il est recommandé qu'un traitement particulier soit mis en place concernant le traitement du risque de légionellose. Cela est-il prévu et sur quel site ? Nous souhaiterions également connaître l'état des stocks de masques de chaque direction ainsi que les quantités de gel disponible. J'en profite sur ce point pour remercier la mobilisation exceptionnelle du LCPP pour la production de ce précieux produit.

Sur le troisième item nous souhaitons vous rappeler notre exigence de voir fourni à chaque agent par l'employeur des masques leur permettant non seulement d'être protégé sur leur site de travail mais également sur leur trajet. Tout d'abord, une liste écrite des gestes barrières et de prévention est-elle prévu pour affichage et/ou distribution sur l'ensemble des sites ? Nous souhaitons connaître les modalités de mise à disposition du gel hydroalcoolique dans chaque direction. Pour les agents amenés à se déplacer, quelles sont les mesures prises pour les protéger dans les véhicules et/ou transports ? Sur la distanciation physique, nous souhaitons connaître pour chaque service les

bureaux pour lesquels la recommandation des 4m2 n'a pu être respecté et l'organisation de travail proposée pour y remédier. Concernant les postes d'accueil et même si l'accueil du public semble majoritairement repoussé à juin, nous souhaitons connaître les lieux d'implantation et la quantité d'hygiaphones installés.

Enfin, concernant les mesures collectives, quelles sont les mesures prises pour la gestion des espaces de circulation sur l'ensemble des sites, pour la gestion de l'usage des ascenseurs, des espaces de vie collectifs (machine à café, restauration sociale...). De même, quelles mesures de protection sont prises au niveau des accès de chaque site ? J'en profite pour rappeler notre souhait de voir se séparer au plus vite les flux public et agents, notamment sur le site Morillons-Dantzig. En cas de cas-contact, une procédure écrite est-elle prévue afin de permettre à chaque service de mettre en place le bon protocole ? Si oui, il s'agira de la porter à connaissance des chefs de service et des agents le plus rapidement possible.

Voilà pour être complet les informations dont nous souhaitons disposer afin d'évaluer au mieux les mesures prises dans l'intérêt de la santé des agents que nous représentons. Nous avons conscience du niveau de nos exigences. Cependant, il en va d'une part de la sécurité des fonctionnaires de la Préfecture de Police et de leurs familles et d'autre part de rétablir la confiance de nos collègues encore une fois émuée par la gestion calamiteuse de cette pandémie.